

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE MARCHE

SERVICES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

SIREDOM, 05, rue Gustave Eiffel, à l'attention de M. le président, F-91420 Morangis.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.siredom.fr>.

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.synapse-entreprises.com>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Organisme de droit public.

Environnement.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

marché de traitement des déchets végétaux sur la partie nord est du territoire du SIREDOM.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Services.

Catégorie de service : n°16.

Code NUTS **FR104**.

II.1.3) L'avis implique :

Un marché public.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

le présent objet a pour objet la réception des déchets végétaux en vrac ou en sacs biodégradables (sacs papiers), leur traitement par compostage et l'élimination des refus issus du traitement des déchets végétaux issus:

- Des collectes sélectives au porte à porte (et en apport volontaire le cas échéant), organisées par les collectivités compétentes, auprès des ménages résidant dans la partie nord est du territoire du siredom
- des apports des services techniques des communes localisées dans la partie nord est du territoire du siredom
- et de trois déchèteries du SIREDOM (Sainte Geneviève des bois, Vert Le Grand et Vigneux sur Seine) et 28 communes

Ces prestations de traitement font l'objet d'un marché à bon de commandes sans minimum ni maximum conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**

90121000.

II.1.7) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Oui.

II.1.8) **Division en lots :**

Division en lots : Non.

II.1.9) **Des variantes seront prises en considération :**

Oui.

II.2) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.2.1) **Quantité ou étendue globale :**

réception et traitement des déchets végétaux collectés sur la partie Nord Est du territoire du SIREDOM:
27000 tonnes par an de déchets végétaux à réceptionner /Traiter.

Valeur estimée hors TVA : 4 320 000 euro.

II.2.2) **Options :**

Non.

II.3) **DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :**

Durée en mois : 48 (à compter de la date d'attribution du contrat).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

III.1.1) **Cautionnement et garanties exigés :**

La collectivité pourra demander au titulaire du marché une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire dans le cadre du remboursement de l'avance forfaitaire de l'article 87 du code des marchés publics.

III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Le SIREDOM dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Les prestations sont financées par le budget propre du SIREDOM via les contributions financières des collectivités adhérentes et clientes du syndicat.

Le délai global de paiement des prestations, prévu par l'article 98 du code des marchés publics, est de 45 jours maximum à compter de la réception de la demande de paiement par la personne publique.

III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Le mandataire devra être solidaire avec le reste du groupement. Les candidats ne peuvent présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) **L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :**

Non.

III.2) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : 1. Une lettre de candidature mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement. En cas de groupement, conformément à l'article 51-iv du code des marchés publics, la lettre de candidature est signée soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour présenter ces entreprises au stade de la passation du marché.

2. Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics.

3. La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.

4. Les bilans ou extraits de bilan concernant les trois dernières années des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi

5. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles

6. Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Dans la cas de candidatures groupées, il est rappelé aux candidats que chaque membre du groupement

doit fournir l'ensemble des documents demandés. Conformément à l'article 52-i alinéa 5 du code des marchés publics, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières du groupement sera globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

III.2.2) **Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : le montant du chiffre d'affaires annuel du candidat doit être égal au moins à 100 000 euro.

III.2.3) **Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;

Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé; les prestations sont prouvées, lorsque les destinataires ont été des opérateurs économiques autres que des pouvoirs adjudicateurs, par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique et, lorsque les destinataires ont été des pouvoirs adjudicateurs, par des certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente .

L'absence de références relatives à l'exécution de marchés de même nature ne peut justifier l'élimination d'un candidat (article 52-i alinéa 4 du code des marchés publics).

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : le candidat devra disposer d'une installation ayant une capacité suffisante pour traiter au minimum 8.000 tonnes de déchets végétaux.

III.2.4) **Marchés réservés :**

Non.

III.3) **CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

III.3.1) **La prestation est réservée à une profession particulière :**

Non.

III.3.2) **Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :**

Non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) **Type de procédure :**

Négociée.

Des candidats ont déjà été sélectionnés : non.

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :**

Nombre minimal envisagé : 3.

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :**

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : non.

IV.2) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

IV.2.1) **Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. prix de la prestation. Pondération : 60.

2. valeur technico-environnementale de l'offre proposée. Pondération : 40.

IV.2.2) **Une enchère électronique sera effectuée :**

Non.

IV.3) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :**

2008-04.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Autres publications antérieures

Numéro de l'avis au JO : 2007/S237-288451 du 08/12/2007.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

17 avril 2008 - 16:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

24 avril 2008.

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

Non.

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Non.

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

Si les candidats se présentent en groupement, chaque candidat devra présenter les pièces ci-dessus et une lettre de candidature (DC 4 version du 05 04 2007 ou ultérieure) devra être présentée, datée et signée.

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature doivent être rédigés en français.

Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront néanmoins acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée par un traducteur expert auprès des tribunaux (soit auprès des tribunaux français , soit auprès des tribunaux du pays du candidat), et dont le nom et l'adresse seront indiqués.

Les candidats peuvent apporter une réponse sur support papier ou par voie électronique sur la plateforme www.eu-supply.com/siredom.asp. Ils devront pour cela disposer d'un certificat de signature électronique référencé dans la liste publiée à l'adresse: www.entreprises.minefe.gouv.fr/certificats/.

L'Évaluation du critère "Valeur technico-environnemental de l'offre proposée" portera sur 3 sous critères:

- sous critère 1: Organisation du service: 25 points
- sous critère 2: Sécurité-Qualité-Environnement: 10 points
- Sous critère 3: transmission d'information: 5 points

Pour chaque sous-critère, les éléments d'analyse sont les suivants :

° Organisation détaillée du service :

- Descriptif et pertinence de l'organisation logistique :5 points
- conditions de réception des déchets (plages horaires d'ouvertures, procédures de contrôle et déclassement, système de double pesée..) : 10 points
- conditions de traitement des déchets (adaptation du process aux déchets traités, performance du process de traitement):10 points

° sécurité-qualité- environnement:

- le plan de sécurité en vigueur dans l'entreprise: 2,5 points
- les procédures "qualité" en vigueur: 2,5 points
- respect de la réglementation pour le traitement des déchets: 2,5 points
- outils/ procédures mis en oeuvre pour un traitement "sans risque" pour l'environnement: 2,5 points

° transmission des informations:

- descriptif et pertinence des rapports d'activités; analyse de la pertinence des modèles de rapport transmis: 2,5 points

- modes et délais de transmission : 2,5 points.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 17 mars 2008.

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, F-78011 Versailles. E-mail : greffe.ta-versailles@juradm.fr. Tél. 01 39 20 54 00. URL : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>. Fax 01 30 21 11 19.

VI.4.2) **Introduction des recours :**

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, F-78011 Versailles. E-mail : greffe.ta-versailles@juradm.fr. Tél. 01 39 20 54 00. URL : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>. Fax 01 30 21 11 19.

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

17 mars 2008.

Éléments de facturation :

*Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : **AL/PK 03.03.08***

Libellé de la facture : SIREDOM 5 rue Gustave Eiffel Z.I., F-91420 Morangis.

Classification des produits :

- Assainissement, voirie et gestion des déchets